

INFORMATIONS

LES SEUILS DE L'USURE APPLICABLES EN FONCTION DES TAUX EFFECTIFS MOYENS PRATIQUÉS PAR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT AU COURS DU TRIMESTRE PRÉCÉDANT LA PÉRIODE D'APPLICATION.

Taux d'usure et taux effectifs moyens pratiqués par les établissements de crédit et les sociétés de financement (%)

Catégorie	Taux effectif moyen pratiqué au 3ème trimestre 2022	Taux d'usure applicable au 1er octobre 2022
CRÉDITS DE TRÉSORERIE		
Crédits de trésorerie aux ménages et prêts pour travaux d'un montant inférieur ou égal à 75 000 euros (1)	Séries	Séries
Prêts d'un montant inférieur ou égal à 3 000 euros	15,87	21,16
Prêts d'un montant supérieur à 3 000 euros et inférieur ou égal à 6 000 euros	7,60	10,13
Prêts d'un montant supérieur à 6 000 euros	4,00	5,33
CRÉDITS IMMOBILIERS		
Crédits immobiliers et prêts pour travaux d'un montant supérieur à 75 000 euros (2)	Séries	Séries
Prêts à taux fixe d'une durée inférieure à 10 ans	2,27	3,03
Prêts à taux fixe d'une durée comprise entre 10 ans et moins de 20 ans	2,27	3,03
Prêts à taux fixe d'une durée de 20 ans et plus	2,29	3,05
Prêts à taux variable	2,19	2,92
Prêts relais	2,55	3,40
Prêts aux personnes morales n'ayant pas d'activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale		
Prêts à taux fixe d'une durée comprise entre 2 ans et moins de 10 ans	2,41	3,21
Prêts à taux fixe d'une durée comprise entre 10 ans et moins de 20 ans	2,46	3,28
Prêts à taux fixe d'une durée de 20 ans et plus	2,59	3,45
Prêts à taux variable d'une durée initiale supérieure à 2 ans (3)	2,38	3,17
Découverts en compte	11,87	15,83
Autres prêts d'une durée initiale inférieure ou égale à 2 ans	2,33	3,11
Prêts aux personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels et aux personnes morales ayant une activité industrielle, commerciale, artisanale, agricole ou professionnelle non commerciale		
Découverts en compte	11,87	15,83

TAUX DES INTÉRÊTS DÉBITEURS SUR DÉCOUVERT EN COMPTE

PARTICULIERS**	19,20 %
PROFESSIONNELS	15,83 %

** Taux variable proportionnel au taux débiteur/jour déduit actuariellement sur une base de 365 ou 366 jours du plafond du taux d'usure publié au Journal Officiel pour la catégorie se rapportant aux prêts d'un montant inférieur ou égal à 3 000 €. Ce taux sera minoré en fonction du montant de l'utilisation effective, en respect de la réglementation de l'usure.

DIVERS

Taux de référence du Crédit Agricole Mutuel au 01/10/2022
TRCAM 4,14 %

Rémunération des produits à taux libres au 01/10/2022
Compte sur Livret 0,50 %
Livret Jeune 2,20 %

SEUILS DE L'USURE APPLICABLES À COMPTER DU 1ER OCTOBRE 2022

www.lemediateur.fbf.fr - mediateur@fbf.fr